# L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 25 JANVIER.


## FEUILLETON.

### LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

VI—Suite.

A BORD DU GOELAND.

Déjà le capitaine disparaissait par l'écoutille [illegible]

Le sieur Mathurin adorait le fruit défendu. C'est ainsi dire que, plus que jamais, son désir était demeuré sur le pont, afin de voir ce qui allait s'y passer. Au dépit de la menace du capitaine, il se glissa d'ouvrir, et sur l'heure.

Mais dans le bachique combat, il avait reçu plus d'une blessure: sa tête était lourde; ses pieds tremblés, ses jambes vacillantes et ses esprits [illegible] à la débandade.

Heureusement, d'après l'ordre de Vanstroum, le mousse venait d'apporter un second baquet rempli d'eau.

Le pirate, à son tour, y plongea, barbota, renifla, et qui le remit quelque peu dans son assiette ordinaire.

Puis, faisant signe au mousse d'avoir à garder le silence, il grimpa lestement les quelques marches, et se faufila sur le pont parmi les ballots, tonneaux, toiles à voile et paquets de cordages, dont il se trouvait encombré.

La lune, très brillante en ce moment, éclairait ainsi qu'un soleil.

Les matelots armés de longues gaffes, s'apprêtaient à lancer le lougre dans le chenal où pénétrait la marée montante.

D'autres étaient au cabestan, d'autres n'attendaient plus qu'un signal pour larguer les voiles.

Cependant, une légère passerelle réunissait encore le lougre à la vieille jetée de bois.

Sur cette jetée, deux hommes accouraient, portant sur un brancard une sorte de ballot allongé que recouvrait un manteau.

On eût dit un cadavre enveloppé dans son suaire.

Fût-ce un jeu de la lumière? Au moment même où cette espèce de momie traversait la passerelle, Mathurin crut lui voir faire comme un mouvement.

A peine leur fardeau déposé sur le pont, les deux porteurs s'éloignèrent, et le capitaine donna le signal du départ.

Il y avait en dans tout cela comme la précipitation de gens qui commettaient un mauvais coup et craignent d'être surpris en flagrant délit.

Tandis que le lougre gagnait rapidement la pleine, Vanstroum se hâtait de faire disparaître l'étrange paquet qu'il venait de recevoir ainsi.

Une exclamation, partie du quai, détourna tout à coup l'attention de Mathurin. Il laissa bientôt que des ombres se dessinaient devant les deux porteurs du brancard, et jetaient sur eux, les entraînaient vers une ruelle obscure.

Un peu plus tard, comme le lougre dépassait l'extrémité du môle, maintenant désert, d'autres ombres accouraient sur la grève, avec de grands gestes de désespoir et de menace.

Mais le bruit de la mer couvrit les voix de ces fantômes qui bientôt se perdirent dans la brume.

En ce moment même, Mathurin connaît au beffroi d'Honfleur.

Mathurin reporta ses regards vers le pont.

Le mystérieux ballot avait disparu, le capitaine aussi. Mathurin se sentit étrangement ému. Etait-ce la simple curiosité qui lui serrait ainsi le cœur.

Il revint se blottir à l'entrée de la cabine, sous le capuchon même qui abritait l'escalier.

Au bout de quelques minutes, Vanstroum reparut à l'autre extrémité du lougre.

Mathurin dégringola d'un seul trait les dernières marches et courut se rasseoir à la place qu'il avait occupée durant le souper, les deux coudes sur la table, le front dans les mains, faisant semblant de dormir.

La lourde main du Flamand ne tarda pas à s'appesantir sur son épaule.

—Eh bien! avons-nous fait de beaux rêves?

—Ma foi! non, capitaine; je rêvais qu'on assassinait un homme.

Vanstroum tressaillit et se laissa tomber sur son siège. Il était très pâle maintenant; il semblait comme oppressé, comme tourmenté par un remord.

—Un assassinat!—murmura-t-il à demi-voix et la tête penchée sur sa poitrine, est-il, n'est un assassinat. Mais puisque c'est mon devoir.... puisque j'ai reçu mon ordre.... puisque j'ai juré!

—Juré, quoi?—demanda Mathurin.

Le capitaine releva tout à coup la tête, et regarda fixement son convive. Puis, secouant sa sombre crinière, et saisissant le goulot d'une bouteille:

—Buvons! s'écria-t-il—allons! il faut s'étourdir.... buvons.

Cette fois, Mathurin se laissa boire seul, ou du moins à peu près, autant que possible. Un secret instinct qui grandissait en lui l'avertissait de se tenir sur ses gardes.

L'ivresse, un instant écartée, reconquit rapidement le cerveau du capitaine. Mais c'était maintenant une lourde et lugubre ivresse que semblaient traverser la fièvre, obsession d'un cauchemar. Parfois encore il lui prenait des accès de tendresse et de dignité; il disait alors:

—Je suis un honnête homme, vois-tu bien!.... un bon père de famille.... Tu que tu me vois, j'ai quatorze enfants.... Dame! faut se soigner à de dures nécessités et ne pas être trop délicat, quand on veut élever tant de marmots....les plus jeunes ont tout blonds et tout roses. Quand ce vous grimpe aux jambes pour vous tirer la barbe, on se laisse rire les larmes que l'on peut avoir sur la conscience et sur les mains.... D'ailleurs j'ai juré.... on doit que Vanstroum.... tient toujours serment à sa parole.... Mais ce qui me fâche, c'est l'obéissance.... cette chose pénible, c'est que ce jeune homme ressemble à mon fils aîné.... il a le même âge que lui, guère plus de vingt ans!

Ces dernières mots venaient de frapper Mathurin en pleine poitrine, en plein cœur.

—De quel jeune homme parlez-vous donc ainsi?—questionna-t-il vivement.

Vanstroum ne se formalisait plus des questions. A peine s'apercevait-il encore qu'il y eût là quelqu'un, qui l'observait d'un regard ardent.

De toute, il n'avait pas même entendu, car pour toute réponse, il se mit à chanter à tue-tête un vieux noël flamand.

Puis, s'interrompant tout à coup.

—Est-il vrai ou commandeur!—reprit-il, il n'y a d'abord rapporté que j'étais à ma croix... ensuite il a mis l'argent sur la table et m'a dit: J'aime mieux d'avance ce fils-là que vous avez à demander, et cet argent est à toi. Moi, pensant aussitôt à la marmaille, je lui ai dit: Bon père de famille.... et honnête homme! J'ai commande la main qu'on ne tuera pas à trois heures du matin.... il m'a répondu: L'aîné.... à trois heures du matin.... en jetant le jeune homme à la mer!

Régnier laissa échapper un cri.

—Hein? Quoi?—fit l'ivrogne d'un regard hébété.—Il le faudra bien.... mais c'est égal, c'est un vilain homme!.... Pauvre garçon!.... Dedommager il ressemble à mon fils.

Et roulant vers son lit, il y tomba.

Mathurin se précipita vers lui, le secoua, s'efforça d'en obtenir quelques mots en lui.... Impossible, le capitaine Vanstroum était endormi.

Durant près de deux heures, Régnier resta là, l'œil béant, l'oreille attentive, espérant que le sommeil du capitaine attirait plus indiscret encore que son ivresse, qu'il laisserait échapper quelques renseignements plus précis, un dernier mot qui résumerait tout.... un nom.

La fièvre brûlait son sang, ses tempes étaient serrées comme dans un étau, son cœur battait à se rompre. Il ne sait quelle voix prolongée lui répétait incessamment: "Espère encore, écoute, attends....c'est Dieu lui-même qui t'a placé en sentinelle ici.... quoiqu'on que tu aimes a besoin de toi."

Mais non.... rien, rien.... le Flamand ronflait, voilà tout.

A trois heures, le mousse parut, venant réveiller le capitaine et lui rapportant de l'eau fraîche.

En un clin d'œil, Vanstroum fut debout, et, pour la seconde fois, complètement rassénéré.

—Tout est prêt—dit le mousse,—on attend que vous et....

—C'est bon! interrompit le maître,—j'y vais. Grimpe devant!

Il passa la main sur son front comme pour en écarter un dernier souci. Puis, le visage recouvert d'une pâleur livide, mais le regard étincelant, il se redressa dans ce qu'il croyait être son devoir, et monta.

Mathurin, qui, durant cette courte scène, avait joué la comédie du sommeil, s'élança vivement sur les traces du Vanstroum.

En trois enjambées, il atteignit l'ouverture et sortit tout à coup l'épée en main de vent épargillée ses cheveux.

C'était une belle et froide nuit, toute resplendissante d'étoiles. Une douce brise poussait sans bruit le navire sur les vagues endormies d'une mer à peine agitée.

Sur le pont, quelques matelots formaient un demi-cercle, au milieu duquel cette forme humaine, cette momie, ce cadavre embarqué si mystérieusement à Honfleur et toujours immobile sous sa lourde enveloppe de laine brune.

—Enlevez et gardez ce manteau,—commanda le patron,—il est à vous.

Cet ordre s'exécutait aussitôt, on aperçut un jeune homme dont les pieds et les mains étaient fortement garrottés, dont les yeux, démesurément ouverts, brillaient ainsi que deux escarboucles au milieu de la nuit.

—Allons!—fit le capitaine impatienté—d'en finir,—allons, vivement!.... par-dessus le bord!

A ce commandement, il est arrêté de mort, le condamné fit un tel soubresaut que, malgré ses liens, il parvint à se redresser, chancelant encore, mais déjà debout.

Mathurin jeta un cri perçant.

C'était Raoul!

Le reconnaître, c'était vouloir en même temps le défendre et le sauver.

Fort heureusement, avant de monter, il avait eu l'instinctive prévision de se munir d'un coutelas, ramassé sur la table.

Il bondit sur le capitaine, et déjà s'apprêtant à couper les cordes qui retenaient ses mains:

—C'est moi, Raoul! lui cria-t-il,—c'est Mathurin.... comme toi l'autre jour.... Défendons-nous de même et tous ensemble!

Hélas! cette fois Jacques Gauthier ne pouvait venir à leur secours. De plus, ils avaient affaire aux deux redoutables matelots, commandés par Vanstroum:

Sur un signe de celui-ci, Raoul et Mathurin furent séparés, terrassés, enchaînés par des bras vigoureux.

Le seul résultat de cette rapide escarmouche fut que, maintenant au lieu d'un, Raoul avait les mains libres.

—Capitaine,—criait Mathurin,—capitaine, je vous en supplie.... ce serait un crime, et Dieu vous en punirait.... Songez à vos enfants.... il ressemble à l'aîné.... Ah! si vous saviez de quel brave et loyal gentilhomme on veut vous faire le bourreau.... Epargnez-le.... c'est mon ami! capitaine! capitaine!

Mais lui, impassible comme le destin:

—Il le faut,—déclara-t-il,—j'ai juré.... A la mer!

Vainement Bois Rosé voulut se débattre; il fut enlevé, précipité dans les flots, qui rejaillirent en se refermant sur lui.

—Ah! misérable!—s'écria Mathurin, et menaçait Malheureux avec des efforts désespérés;—scélérat.... de lui.... mais permets moi de périr en cherchant à le sauver!

Vanstroum l'interrompit de nouveau:

—Je n'ai pas promis d'empêcher cela,—s'écria-t-il vivement.—Lâchez ce digne garçon.... et bonne chance à son dévouement.... bonne chance!

Déjà le poète était debout sur le bastingage, cherchant d'un regard éperdu l'endroit où Raoul allait reparaître.

—Mais, demanda le Flamand,—mais au moins sais-tu nager?

—Je n'ai jamais essayé; nous allons voir!—répondit intrépidement Mathurin.

Et, comme la tête de Raoul surgissait entre deux vagues, il bondit, il plongea, disparut à son tour, battant l'eau de ses deux mains convulsivement pour le saisir.

Tous les matelots étaient accourus contre le bordage, curieux et béants, mais immobiles.

Sous son apparence flegmatique, Vanstroum dissimulait une émotion de plus en plus vive.

—Pauvre garçon!—ne put-il retenir, et—Balbutiait à un souffle—C'est qu'ils vont se noyer tous les deux!.... Qu'on leur jette une cage à poules.... Allons.... allons!.... Vivement!

Puis, cette cage jetée:

—Ils ne pourront jamais l'atteindre! l'un n'a [illegible]

A. Gautier.

## SPECTACLES.

### Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann—Locataire et Directeur.

Avant dernière soirée de la
GRAND OPÉRA ITALIEN
De Mme GHIONI et de SIG. SUSINI,

MAX STRAKOSCH........Directeur.

JEUDI SOIR, 25 janvier 1866.

Première représentation, à la Nlle-Orléans, du chef-d'œuvre de Verdi.

UN BALLO IN MASCHERA

Synopsis.

Acte I—Amis et ennemis de Richard—Oscar, le beau page—Dévouement de Richard à Amélie—Sa rencontre avec Reinhard, mari d'Amélie—Révélation du complot—Départ de Reinhard [illegible].

Acte II—La demeure d'Ulrica, Pythonisse—Amélie désire une guérison pour son amour—[illegible]—Richard entend le conseil d'Ulrica—Richard veut connaître son sort—La prophétie de la sorcière—Il doit être assassiné par le premier qui touchera la main—La prophétie [illegible] salut à la fille.

Acte III—Amélie y va pour chercher la paix, mais y rencontre Richard—Reinhard y vient pour sauver Richard—La surprise.

Acte IV—La vengeance d'un mari—La conspiration—Joie de Reinhard en tirant le lot qui doit le faire l'assassin de Richard—Richard averti, il ne fait aucune attention à l'avertissement—Amélie et Richard doivent partir pour l'Angleterre—Le bal masqué—La romance du page—Amélie prévient encore Richard, il refuse de s'enfuir—Il est assassiné par Reinhard, mais lui pardonne—Remords de Reinhard—Mort de Richard.

Ce chef-d'œuvre sera exécuté avec de nouveaux décors, de magnifiques costumes, un CHŒUR COMPLET, un GRAND ORCHESTRE, une MUSIQUE MILITAIRE au complet. Mmes GHIONI, CARISSA et PATTI STRAKOSCH. Signor MACAFERRI, MARRA et GRAFF remplirent les principaux rôles.

Chef d'orchestre..........Signor F. ROSA.

VENDREDI, 26 JANVIER, 1866, soirée extra—dernière représentation de FAUST de Gounod.

SAMEDI, UN BALLO IN MASCHERA.

On peut retenir des places au bureau du théâtre de l'Opéra.

### Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann—Locataire et Directeur.

Compagnie Lyrique et Dramatique Française.

MARCELIN ALHAIZA..........Directeur.

Cette troupe donnera 36 représentations, comprenant l'opéra-comique, l'opérette, la comédie, le drame, le vaudeville, qui auront lieu trois fois par semaine, le Mardi, le Jeudi et le Samedi.

PRIX DES PLACES.

| | |
|---|---|
| Premières, Secondes et Parquet | $1 50 |
| Parterre et Baignoires de Parterre | [illegible] |
| Troisièmes | 75 |
| Quatrièmes | [illegible] |

Par abonnement aux 36 représentations: Loges $3 et Parquet $1 25 par représentation. On s'abonne au Contrôle du théâtre, de dix heures à trois heures.

Aucune place ne sera considérée comme réservée si elle n'est payée d'avance.

### Bénéfice d'Emerson.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Vendredi, 26 janvier 1866.

Bénéfice de BILLY EMERSON

SPECTACLE DES PLUS ATTRAYANTS

### Théâtre St-Charles.

JEUDI SOIR, 25 janvier.

M. et Mme. CHAS KEAN paraîtront, pour l'avant-dernière fois, LOUIS THE XI.

Premières, $1 00; parquets, 50 cents.

### Académie de Musique.

RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell.......Directeurs et Prop.

Spectacle Colossal.

Comédie, Pièces comiques,
BALLET, OPERA, PANTOMIME,
ROMANCES ETHIOPIENNES,

Danses, jeux d'esprit, exercices gymnastiques, pièces à sensation.

JEUDI, 25 JANVIER.

Magnifique Programme—Deux nouveaux artistes de talent, GORMAN ET JACOBS.

VENDREDI, 26 JANVIER.
Bénéfice de BILLY EMMERSON,
Spectacle choisi par le bénéficiaire lui-même.

LUNDI, 29 JANVIER.

Début de l'Enfant Prodige, EL NINO EDDIE,

ET
M. JAMES SHELTON,
Le célèbre gymnaste anglais.

### Musée et Institut Zoologique

de BURNELL et PRESCOTT,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No 23 de la rue St. Charles,

(en face de l'Académie de Musique.)

Les portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 2 heures du soir. [illegible]

LA NATURE DÉVOILÉE
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,
Rue ST-CHARLES, Nos 40 et 42.

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, Nos 40 et 42.

On peut se procurer gratis les livres importants, intitulés "La Philosophie du Mariage" et autres du Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre contenant 25 cents.

### Grand Bal Paré et Masqué.

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, Mardi 13 de février (Mardi Gras) dans la nouvelle salle de l'Opéra, pour le bénéfice de la société.

DIRECTEURS.

| | | |
|---|---|---|
| Jules Dubalen, | C. Keller, | J. A. Fouilleley, |
| A. Moss, | C. Gothé, | H. Gros, |
| [illegible] | A. Sarrazin, | J. Ivey, |
| A. Martin, | M. Coiffe, | N. F. Jumonne, |
| G. Poindel, | L. E. Avril, | N. Ferrere, |
| C. M. Richards, | J. Ruiz, | J. Bruil, |
| F. Gohlbach, | [illegible] | P. Brohmier, |
| J. Graff, | [illegible] | [illegible] |

J. Silentes | E. Rossier.

Le Comité d'invitations se réunira tous les lundis et vendredis.

Aucune invitation ne donnera accès dans le bal.

Le Comité [illegible] des billets [illegible].

Prix du Billet, $5.

### PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Bonneterie, Passementerie, Soieries, Confections, Robes, etc.

50.........RUE DU CANAL.........50

### Restaurant Antoine.

No 55 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.

M. ANTOINE, propriétaire, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a fait transporter son restaurant au No 55 de la rue St Louis [illegible] Table d'hôte et diners [illegible].

### RESTAURANT ST LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 76 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, [illegible]

### AVIS.

La société P. J. Da SILVA & Co est dissoute en ce jour. P. J. Da Silva [illegible] fera le commerce [illegible].

P. J. Da SILVA,
PEDRO LANDRY.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1865.

### DROGUES, MÉDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
DE
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment de tous les articles ci-dessus.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes qualités.

---

Ligne de Steamers à basse pression, et à roues, entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON et INDIANOLA.

Départ: DIMANCHE, 28 du courant, à 8 heures du matin.—Le beau steamer

MAGNOLIA,

Commandant A. S. Gardner, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour fret ou passage, s'adresser à I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Le fret sera reçu, JEUDI, 26 du courant, au pied de la rue St-Joseph.

Ligne de steamers à basse pression et à roues, entre la Nlle Orléans et le Texas.

Pour GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, JEUDI, 25 janvier à 8 heures du matin. Le beau steamer

MORGAN,
Neuf et en fer,

Commandant John Y. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.

Le fret sera reçu lundi matin le 22, au pied de la rue St-Joseph.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires

Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 8 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.—Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour s'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à PETER MARCY,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

Ligne journalière de steamers à basse pression, entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Départ JEUDI, 27 janvier, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer

LOUISA,

Capt. commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

Il ne sera pas signé de connaissements après 4 heures P. M.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, ainsi que John Graham, feront des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et l'arrêtent aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 8 heures du soir, de l'extrémité du chemin de fer de Pontchartrain. Aucun bateau du Lac ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse, de la sûreté et des aménagements. Le "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de 1re classe sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. On donne des connaissements pour tout le voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JNO. A. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

### STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE ORLEANS,

Faisant escale à la HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements, pour le fret de la Nouvelle Orléans à St Pétersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothembourg et le Havre. Le port final de destination peut être fixé en signant les connaissements, ou indiqué par le détenteur du connaissement, deux heures après l'arrivée du steamer à Liverpool, de sorte que l'importateur a le choix des marchés.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélice et en fer, de grande puissance, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS et de la Nouvelle-Orléans tous les deux SAMEDIS.

| | tonneaux. | capitaines |
|---|---|---|
| LOUISIANA | 1974 | P. Jameson |
| MISSISSIPPI | 1711 | Campbell |
| FLORIDA | 1257 | T. Baker |
| MISSOURI | [illegible] | A. Herrick |
| ARKANSAS | [illegible] | [illegible] |
| ALABAMA | [illegible] | W. M. L. Bunney |
| GAMBIA | [illegible] | J. Graham |
| CAROLINA | [illegible] | [illegible] |
| BOLIVIAN | [illegible] | H. F. F. Couche |

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125; en or ou jusqu'à la Havane $35, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.

Pour le taux du fret ou passage, s'adresser à

Wm. HUNTER & Co,
rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

### POUR LIVERPOOL.

Faisant escale à La Havane et à Queenstown.

Le steamship

ALABAMA

On expédie maintenant le fret destiné à ce steamer au pied de la rue Jackson. L'ALABAMA partira ponctuellement SAMEDI, 27 janvier, à 8 heures A. M. et sera suivi d'un autre steamer de la compagnie qui partira le 10 février.

Passage à la chambre: pour Liverpool, $125; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.

On fait à Liverpool et à Londres des assurances sur ces steamers à un pour cent.

Les consignataires de marchandises sont respectueusement priés de présenter leurs manifestes au bureau afin d'obtenir des ordres de livraison.

Pour fret ou passage, s'adresser à
Wm HUNTER & Co,
41 rue Carondelet.

### Ligne directe pour la France.

Service des paquebots-postes de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne feront le service suivant:

| | | |
|---|---|---|
| WASHINGTON | 3204 tonneaux | 900 chevaux |
| LAFAYETTE | 3204 | 900 |
| EUROPE | 3204 | 900 |
| NAPOLEON III | presque terminé | 1100 |
| St-LAURENT | en construction, grande force. | |
| PEREIRE | | |
| VILLE DE PARIS | | |

Départs de New York.

WASHINGTON, A. Surmont, vendredi 2 février 1866.
EUROPE, A. Duchesne, vendredi 2 mars 1866,
prenant des passagers de chambre seulement.

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets du chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Bureau transporté du No 7 au No 58, Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. FERRILLAT, 19 rue Union.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.
Au Hâvre, chez William Iselin & Cie.

Pour VERA CRUZ—La belle barque américaine de première classe R. W. DODGE, capitaine J. W. Wallis, ayant presque tout son chargement engagé et de magnifiques accommodations pour passagers, partira sous peu.

Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC,
28 rue Natchez, près Magasins.

POUR VERA CRUZ ET TAMPICO.—La belle goélette anglaise de première classe FOUR SISTER, ayant presque toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC, 28 rue Natchez.

### C. A. RICHARDS.

ETABLISSEMENT pour la mise en bouteilles de vins et d'esprits, RUE DU CAMP, No 94, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toutes ses marques primitives de liqueurs en bouteilles, comprenant: Bourbon Golden Sheaf, Extrait de Rye, Genièvre London Dock, Punches concentrés, Sirops, Amers, Vins de Californie, &c.

—EGALEMENT—

Les célèbres Vins et Esprits, Standard de C. A. Richards.

Il approvisionne les marchands en gros, les marchands de la campagne, les jobbers et les planteurs, au plus bas prix du marché.

### B. L. MANN & CO.,

Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de
Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cires, Huile de Tanneurs, Japonica, Suisse, &c.,
Rue des Magasins Nos 83 et 85, Nouvelle-Orléans.

### Cercles en fer, de Fassmann.

DEUX mille paquets, en débarquement du navire Ella Thayer et du steamer Carolina, à vendre à bas prix, par

H. FASSMANN,
rue Carondelet, No 61.

Succession McDonogh.

LES personnes qui doivent des billets à la ville de Baltimore pour l'achat de propriétés de feu John McDonogh, sont requises de venir les payer sans délai.

SEMMES & MOTT,
Rue du Camp No 30.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1866.

### Guérison certaine des hernies

Bandages perfectionnés, de White,
Pour hommes et pour femmes,
A vendre par TIM. DOHERTY,
Camp No 62, en haut.

### MALADIES

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies syphilitiques, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c. sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr P. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé aux personnes dont le sang est vicié ou appauvri.

GAUDOZ Jr, pharmacien,
coin Conti et Bourgogne.

### MALADIES SECRETES.

M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé, du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la Peau.

Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczéma, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Fleurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, [chez les deux sexes] sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée et des écoulements.

E. GAUDOZ,
coin Conti et Bourgogne.

### INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme DEMON,
275.........RUE DAUPHINE.........275

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

### J. VILLARRUBIA.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE
et importateur de
PRODUITS DE CUBA,
No 9 rue Bienville No 9

### Wm. Edwards & Cie.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
14.....RUE DE LA DOUANE.....14

### Victor Pessou,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS,
NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
MARCHAND DE VINS ET DE LIQUEURS
Rue de la Vieille-Levée, No. 26,
NLLE-ORLEANS.

---

POUR OPELOUSAS—Départ tous les [illegible] pour Washington, Port Barré [illegible]

BARNES & GAIAC, agents,
Rue St-Louis No 9

PAQUEBOT REGULIER DE MINDEN.—Ligne des Négociants et des Planteurs.—Le magnifique bateau à vapeur FROLIC, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine J. J. Campbell, commis C. T. Reeder, départ régulier. Pour Minden, Loggy Bayou, Grand Bayou, Coushatta, Campte, Grand Ecore, Bralt, Mauricio, Débarcadères Durand, et Baxton, embouchure de la Rivière aux Cannes, Cotile, Alexandrie, débarcadères de Norman et de Bacon et tous les débarcadères intermédiaires.

CALLOS, ALLARD & GOODWYN,
Rue Front, No 13, et rue Fulton, No 14.
COMAN & SURLS, Rue Canal, No 29.
E. MONTAGNE jr, Rue St Louis, No 24.
HAMILTON, RENDER & Co, A Minden.
MURPHY & WOODWARD, à Grand Ecore.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le beau bateau à vapeur SONORA, fin marcheur, capitaine H. Breed, commis J. D. Hine, partira MARDI, le 23 janvier, à 5 heures, pour St Martinville, Nouvelle Ibérie, Jeannerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SMITH & PECOT,
No 6, rue Douane.

Par suite de la crue, le steamer IRENE reprendra ses voyages hebdomadaires réguliers.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 8 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires sur les Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, fin marcheur et d'un faible tirant d'eau, capitaine G. Hinckley, commis M. Keelson. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

E. MONTAGNE Jr, rue St-Louis, No 21.

P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.

J. J. PAGAUD, agent d'annonces
9, Fulton street.

Pour les Attakapas
Avec le grand chemin de fer de la Nouvelle Orléans et des Opelousas.

Le beau bateau à vapeur INGOMAR, fin marcheur, capitaine P. E. Burke, commis Geo. Dove Jr. et Amédé H. Cowdrey, fera le service régulier de BrashearCity à la Nouvelle-Ibérie, partant toutes les SAMEDIS. Il quittera le bassin à l'arrivée des convois, tous les mardis, jeudis et samedis, et ira le SAMEDI, jusqu'à St. Martinville. Pour le retour, il partira de St. Martinville les lundis, à sept heures du matin et, de la Nouvelle Ibérie, les lundis, les mercredis, et les vendredis, à 8 heures P. M. Le fret consigné à l'INGOMAR arrivera à destination sans être retenu et aux mêmes taux que les autres bateaux qui font le voyage. Pour fret ou passage s'adresser à

E. MONTAGNE Jr.
Rue St. Louis, No 21, Nlle-Orléans,
A. L. TERTROU,
St. Martinville

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest

Le bateau à vapeur GENL. J. L. HODGES, capitaine Webster, commis A. Meyaler, part du wharf du chemin de fer, à Brashear City, à l'arrivée du convoi de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeannerette, la Nlle-Ibérie et St-Martinville.

Pour le retour, il partira de la Nlle-Ibérie les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et se reliera au convoi du matin partant pour la Nlle-Orléans.

Pour fret ou passage, avec connaissements pour toute la distance, s'adresser à

SMITH & PECOT, agents,
No 6 rue Douane.

P. S.—Les bateaux à vapeur CORNIE, capitaine Ed Castille, et INDIAN No. 2, capitaine D. Magruh, prennent du fret pour tous les ports du bayou Vermillion. Nous donnons des connaissements pour toutes la distance.

BAYOU SARAH

Jours de départ—Tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 heures A. M.—Pour le Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et tous les points intermédiaires sur la côte.—Le magnifique paquebot LOUIS D'OR, [en remplacement du NINA SIMMES], capitaine W. Rawe Greenlaw, George Truscott et H. H. Miller, commis, partira ainsi qu'il est dit plus haut. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TITUS & GWARTNEY,
3, rue Tchoupitoulas.

BAYOU LAFOURCHE.

PAQUEBOT de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.—Le bateau BELLE IDA, capitaine M. Barré [Bass], J. Fleury & J. C. Salmsteber, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir; au retour, il part de Thibodaux tous les MARDIS et SAMEDIS, et descend de la Côte en plein jour, tous les MERCREDIS et DIMANCHES.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY, 3 Tchoupitoulas.

Départ, les MARDIS et VENDREDIS, A MIDI—Pour Thibodaux et tous les points intermédiaires du Bayou Lafourche.—Le beau bateau à vapeur ANYONE, capitaine Jules F. Aucoin, commis H. R. Arbo, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

N. G. DONOHUE, agent,
rue Tchoupitoulas, No 2.

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.

Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie. Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Bunts [illegible] de New Era.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir, Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en reliant aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance.

Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO L. KOUNS & BRO, propriét.
No 24 rue de la Commune, No 56.

Compagnie de la Banque de l'Etat de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1865.

UNE réunion des actionnaires de cette banque aura lieu, au local de la banque, jeudi, 1er février 1866, à midi, pour prendre en considération la question de savoir s'il convient de réduire le capital.

Par ordre du Bureau,
Ch. JUMONVILLE,
Faisant fonctions de caissier.

Compagnie de Navigation à vapeur, entre la Nlle-Orléans et le Texas.

Des souscriptions au fonds capital de la compagnie ci-dessus seront reçues dans nos bureaux à partir de LUNDI, 6 novembre.

PIKE, LAPEYRE & BROTHERS

### SLARK, STAUFFER & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES,
HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.

Agents du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleures fabriques.

A VENDRE.

En magasin et en débarquement du navire Missouri, Francis, Michel Montaigne et Mediterranean—1000 caisses vin rouge St Julien de Bedran & Duson, 100 caisses vin rouge de Mart'nod, 140 barriques vin de Ambès, Mariant & J. J. Saubens & Co.

10 barriques de Montferrand, 1863,
120 caisses sardines, quarts de boîtes,
50 caisses huile d'olive de Fossel, grandes et demi bouteilles.

A vendre par COUTURIE BROTHERS,
37 et 39, Vieille Levée.

### AVIS.

LE DOCTEUR BERJOT, de la Faculté de Paris, ancien chirurgien de l'armée d'Afrique, ex-médecin principal à l'hôpital de la marine impériale à Havane, donne des consultations en français, anglais et espagnol, tous les jours, de 10 heures à 3 heures.

Le docteur BERJOT ayant été chargé toute spéciale des maladies contagieuses, donne et garantit la guérison prompte et sans rechute, par les méthodes Ricord et Langlebert, consultera spécialement ceux qui ont des maladies tous les jours de 5 à 6 heures.

Office et résidence: rue Dauphine, 256, encoignure Ursulines.

### RAPHAEL BELTRAN,

GROCER EN GROS.

Vieille-Levée No. 161, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Melasse, Porc, Graisse, Farine, &c., constamment en mains, en lots à la convenance des acheteurs.

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth
Récolte de 1865.

H. HAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Il en vendra en quantités en gros et des acheteurs.

Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner chez lui par douzaines, centaines et milliers de papiers, ou autrement, pour le détail. Semences de gazon, semences de trèfle rouge et de trèfle blanc, oignons, &c.

H. HAFNER, rue St. Charles, No. 104, en face du théâtre St. Charles.

### ENTREPOT DE TAPIS,

No 19......RUE DE CHARTRES......No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c.;
TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités, couvertures de table et de piano, paillasses, dalles, sonnettes d'escaliers, abat-jour, corniches et bandes, que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.

A. BROUSSEAU.

C. A. RICHARDS,
Wine and Spirit Bottling House,
94 CAMP STREET, NEW ORLEANS,

WHERE may be found all of his original brands of Bottled Liquors, consisting of Golden Sheaf Bourbon, Extract of Rye, London Dock Gin, Concentrated Punches, Cordials, Syrups, Bitters, California Wines, &c.

—ALSO—

C. A. Richard's Celebrated Standard Spirits and Wines.

Wholesale Dealers, Country Merchants, Jobbers and Planters supplied at lowest market prices.

### POUR LE SUD.

Compagnie d'Emigration et de Produits.
71 Broadway, New-York, et 41 rue de l'Union, Nlle-Orléans.

Organisée dans le but d'introduire les Capitaux, les Artisans, et les Machines économiques dans les Etats du Sud.

CETTE Compagnie offre de vendre ou de louer des terres pour la culture du sucre, du coton, ou pour l'établissement de fermes; de fournir des travailleurs blancs (Allemands, Suisses, Irlandais ou Anglais), et toute espèce de machines, telles que moulins à coton, portatifs et stationnaires, moulins à raboter, machines à scie, moulins à whisky, machines à battre, moulins à rie, alambics à térébenthine et à coton, et toute espèce d'instruments aratoires dont l'énumération serait trop longue. Ils offrent également des graines de jardinage, et toute espèce d'arbres fruitiers et d'arbres d'ornement.

SAM. BARD,
Rue de l'Union, No 41, Nlle-Orléans.

### Bitters Hongrois de Lukach,

ET SCHNAPPS AROMATIQUE
DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les autres qualités et à tout ce qu'on a vu au Nord comme au Sud. Le monde commercial comprend qu'à qui un nom de fantaisie ou les ruses des exploiteurs ne suffisent pas pour faire accepter un article ordinaire. On ne regarde plus le brillant flacon, mais le contenu. Recommandant de patronage qui m'a été accordé, je tâcherai de le justifier de plus en plus. Les ordres seront remplis promptement au dépôt principal.

69 rue Commune.

### A VENDRE.

BOIS DE CEDRE rouge, pour poteaux de barrières, seuils et traverses de maisons et de poteaux de télégraphe; environ dix mille poteaux de barrières d'habitations de 4 à 6 pouces carrés et 7 pieds de long. Ce bois est offert, en petits ou en forts lots, au gré des acheteurs, et à des prix raisonnables. S'adresser au chantier de bois, au pied de la rue Hospitalité, dans le District, ou au bureau No 101 de la rue Poydras.

W. C. CUTTER.

### G. L. Kouns & Bro.

(J. L. KOUNS — GEO. L. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.

Marchands de comestibles en gros, de groceries, articles pour bateaux et barattes, rue de la Commune, No 56, N. O.

Ils sollicitent, de de la levée, des consignations, des expéditions pour ventes et des ordres d'achats.

Ils font des avances libérales sur les consignations.

### BORRIO FRERES,

No 77.........RUE GRAVIER.........No 77.

Importateurs
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABA EN FEUILLES, &c.

Seuls agents, en cette ville,
De la Célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ!"

On est constamment UN STOCK FRAIS.

BORRIO & FRERES,
Rue Gravier No 77.

### A. TIRRELL & CO.

(Successeurs de Tirrell & Sabin.)
Marchands en gros de CHAUSSURES,
8 RUE DES MAGASINS 8
entre Canal et Commune.

ONT reçu par les derniers arrivages un excellent assortiment de chaussures de toutes sortes, qu'ils vendent aux prix les plus bas du marché. [illegible]

---

DEPARTEMENT DU TRESOR.
Bureau du Contrôleur de la Circulation.
Washington, 11 décembre 1865.

ATTENDU qu'il a été prouvé au soussigné d'une manière satisfaisante que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, a été duement organisée d'après les statuts et a remplies toutes les conditions requises par l'acte du congrès intitulé "Acte pour créer une monnaie nationale, garantie par une hypothèque de bons des Etats-Unis et pourvoir à leur circulation et au rachat de ces bons," lequel a été approuvé le 3 juin 1864—et que la dite banque, avant de commencer les affaires, a rempli toutes les conditions de dit acte.

Par conséquent, moi, FREEMAN CLARKE, contrôleur de la circulation, certifie que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle-Orléans, à la Nouvelle-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu du susdit ordre.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 11 décembre 1865.

FREEMAN CLARKE, contrôleur.

La banque commencera les opérations vers le 20 du courant.

### Banque des Citoyens de la Louisiane

Nlle-Orléans, 5 janvier 1866.

UNE élection de sept Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

E. ROUSSEAU,
Caissier.

### Association consolidée des Planteurs de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1866.

L'ELECTION annuelle de trois Directeurs de cette institution pour l'année, aura lieu au local de la Banque, LUNDI, 5 février prochain, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

H. L. PEYRE, caissier.

### LÉON QUEYROUSE,

MARCHAND DE GROCERIES
en gros
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie, etc.

17........Rue St-Louis........17
Nouvelle-Orléans.

### Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse des Nos 5, 6, 7, 8, 9.

Venant d'être reçus
A vendre par CUSACHS & OGDEN,
Encoignure St Philippe et Royale.

### A. CARRIERE.

Négociant Commissionnaire,
Importateur de Vins, Eaux-de-Vie, &c.
25, Rue Bienville, Nlle-Orléans.

### BUREAU D'ASSURANCES
DE
HOLMES & BRO.
No 92 Rue du Camp, No 92 au premier.

ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.

Cette maison représente les solides compagnies qui suivent:

INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.

Capital comptant............$1,000,000
Actif, plus de..............1,500,000

NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.

Capital comptant et surplus......$600,000

MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurances de Voyageur, de Providence, R. I.

TRAVELLER'S INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant............$200,000

Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.

Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans—MM. Holmes & Bro. ont engagé les services de M. A. Pioclet, favorablement connu dans les affaires d'assurance de cette ville.

61, RUE DU CAMP, 61, RUE DU CAMP

### UNE NOUVELLE ANNEE,

Et quelque chose de Nouveau dans la Photographie.

S. Anderson rappelle à ses anciens clients et au public que, grâce à de nombreuses améliorations et à de meilleurs produits chimiques, il est prêt à faire les photographies les plus fines qu'il soit possible. Il appelle leur attention sur sa nouvelle photographie sur porcelaine, qui surpasse la miniature la plus fine sur ivoire. S'étant assuré les services des artistes les plus habiles, et n'épargnant rien de son établissement, son travail ne laisse rien à désirer.

N. B.—S. Anderson n'est qu'au No 61 de la rue du Camp, et n'a aucune relation avec une autre galerie photographique ou galerie photographique quelconque de cette ville. Il vend, en gros et en détail, aux plus bas prix possibles, tous les articles de photographie.

S. ANDERSON.
Rue du Camp, No 61.

### COMPAGNIE D'ASSURANCE
De Londres et Lancashire contre l'Incendie.

CAPITAL: $5,000,000, en or, payée, avec le privilège d'augmentation.

L'AGENCE de cette Compagnie est maintenant prête à assurer le coton, le sucre, les bâtisses, les articles de ménage et toute espèce de bâtisses, aux taux habituels.

Il est accordé quinze pour cent sur toutes les primes.

Les pertes sont payées, immédiatement après que le sinistre est établi à cette Agence, sans référence à la Compagnie et sans escompte.

Directeurs à la Nlle-Orléans:
MM. J. G. ROBINSON, G. W. COUVER, JAMES F. FREREY,
R. G. MUSGROVE, Agent général.
JOHN T. HEATH, Secrétaire.

Bureau, rue Carondelet, No 63, au coin de la rue Perdido.

W. H. JOHNSON... JOSEPH DENEGRE... D. B. PENN
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton
ET
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune..........186.

### MERVEILLEUX
Perfectionnement du Siècle.

Avis important aux familles, aux propriétaires d'Hôtels et de Restaurants.

FOURNEAUX DE CUISINE, et fer battu et portatifs.

PATENTE DE VAN.

Ces fourneaux économisent le combustible, donne une plus grande quantité d'eau chaude et présente plus de surface pour cuire et griller que ceux des fourneaux offerts jusqu'ici.

Il y en a de grosseurs convenables pour les familles, pour les pensions, les hôtels, les restaurants; des compartiments pour l'eau chaude y sont attachés. Les nouveaux offrent également des TABLES A VAPEUR pour cuire les légumes à l'eau chaude et éviter ainsi tout danger de roussir.

TABLES A DECOUPER, chauffées par l'eau chaude ou un seul feu.

GRILS, FOURS, POELES DE LINGERIE.

Ces Fourneaux sont en fer battu, n'ont pas besoin de briques, sont forts et durables.

On en vend une quantité immense au Nord, depuis huit ans; ils sont offerts pour la première fois dans le marché de la Nouvelle-Orléans.

Le propriétaire de la patente est ici en ce moment et se charge de les monter. Nous les garantissons capables à tous les autres.

Venez les voir.

THOS B. BODLEY.
Rue Perdido, No 9, Nouvelle-Orléans.

KNEASS, MAYO & DORMAN,
(Successeurs de MAGEE & KNEASS),
No 6........rue des Magasins........No 6
A l'enseigne du Grand Cheval.

FABRIQUANTS et marchands de selles, harnais, malles, cuirs, quincaillerie pour voitures, garnitures et selles, ceintures en peau et caoutchouc, étoupe et ta[illegible]

MM. Kneass, Mayo et Dorman règlent les affaires de l'ancienne maison Magee & Kneass.

CONSERVEZ VOS DENTS!

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
138......RUE DU CANAL......138
entre Bourgogne et Remparts, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

### JOHN HENRY & CO.

121 & 123...Rue de la Commune...121 & 123

FABRICANTS
—ET—
MARCHANDS EN GROS
—DE—
BOTTES ET SOULIERS.

Destinés au commerce de la ville et de campagne.

121 & 123, rue de la Commune,
—Nouvelle-Orléans—
L. W. GOULD.........R. W. TAYLOR

### WILLCOX & GIBBS
Machine à coudre,

PATENTEE DE LA VIRGINIE
Bureau principal: No 5 rue St Charles.

Quelques raisons pour lesquelles les Machines à coudre de Willcox & Gibbs SONT SUPERIEURES A TOUTES LES AUTRES:

1o—La supériorité de leur construction.
2o—L'absence de bruit; lorsqu'elles fonctionnent dans une chambre, on s'en aperçoit à peine.
3o—Leur utilité, elles exécutent toutes sortes de coutures de la manière la plus solide et la plus prompte.
4o—Les aiguilles ne peuvent être mal placées, de sorte qu'elles ne cassent pas comme dans les autres machines.
5o—Elles n'exigent pas de réparations ni de dépenses pour "améliorations nouvelles".
6o—Leur économie; elles ne coûtent que la moitié de machines inférieures.
7o—Leur propriété qui est l'indique le plus sûr de leur valeur; elles se vendent rapidement dans toutes les villes importantes et remplacent toutes les machines à coudre employées jusqu'à ce moment.
8o—Elles font un ouvrage régulier et solide, sans faux point ni interruption, défauts inséparables des autres machines, elles peuvent être confiées à des enfants.

Il suffit d'essayer ces machines à coudre si simples et si faciles pour acquérir la certitude de leur supériorité sur toutes les autres systèmes.

On peut les voir fonctionner au
No 5, rue St Charles.

On a besoin d'agents pour les états de la Louisiane et du Mississippi, de l'Alabama et du Texas.

### J. J. ALBERT,

No 14, RUE BOURBON,—Au premier,

OFFRE à vendre, en gros, à des prix très modérés, un grand assortiment de chapeaux feutre français, pour hommes, enfants et enfants.

CHANGEMENT DE BUREAU.

L. B. POTHIER a transporté son bureau du No 6 de la rue Vieille Levée au No 26 de la rue Bienville.

Les personnes qui doivent à l'ancienne maison POTHIER & FAUCHEUX sont priées de s'adresser à son bureau, au No 26 de la rue Bienville, entre les rues, Vieille Levée et Chartres.

---

## VENTES JUDICIAIRES.

AUGUSTE LESSEPS vs. BROWN & STREEDER.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,300—En vertu d'un ordre de vente émis en faveur de la Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-neuf de janvier 1866, à 10 heures du matin, sur la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de:

Vingt-neuf boucauts de sucre,
Dix-sept barils de mélasse,
Deux cents barils de sirop et mélasse,
Saisis provisoirement dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

MYRTILLE COURCELLE vs. JOHN STEWART.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,394—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Bank, Broad et Dorgenois, et désigné par le No 8, suivant plan dressé par Mouthaux, ci-devant arpenteur, daté du 16 février 1849 et déposé en l'étude de Bernard Philips, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bank sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Michel Woods suivant acte au rapport de dit notaire Gernon, en date du 17 mai 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

La Banque des CITOYENS DE LA LOUISIANE vs la demoiselle CAROLINE LAMARQUE.

Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—20,432.

EN vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Levée, des Champs-Elysées, de l'Esplanade, de Français et de la Victoire.

Le dit terrain mesure, mesure anglaise, dix-sept pieds de face à la rue de la Levée sur une profondeur de cent vingt-trois pieds en partant sur la ligne du côté de la rue de l'Esplanade et de cent-vingt-sept pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté de la rue des Champs Elysées, et dix-sept pieds en profondeur, quatre lignes [illegible]. Le tout conformément au plan dressé par F. Gualdi, architecte, le dix-huit avril 1849, et en l'étude d'Edouard Barnett, notaire public de cette ville;

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de rez de chaussée avec trois étages avec attique et une cuisine à deux étages, [illegible] et tous droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

La maison porte le No 27 sur la rue de la Levée.

Ensemble aussi avec cent actions au capital d'aujourd'hui réduit à quatre-vingt-treize, du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèques sur la dite propriété.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de [illegible] suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, ci-devant notaire public, en cette ville, en date du 25 septembre 1855.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock pour la somme de cinq cent [illegible] en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er de novembre 1866 [illegible] conformément aux termes de la Charte de la Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et stock-note devra être identique à celui requis par la succession d'Hillgsberg à Alexandre Bardot, au rapport de Charles Goodman, notaire public, en cette ville, en date du [illegible]. [illegible] d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

LA DAME M. L. A. ALMONASTER, épouse séparée de corps et de biens de J. X. Tex, baron de Pontalba, (Lafitte, Dufilho & Co, agents,) vs. John Stewart.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,370. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, vingt-sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No. Quatre [illegible], lequel est borné par les rues [illegible], Conti, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de face à la rue Dalvet, sur cent-dix-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, suivant plan du 16 juillet 1851 et déposé en l'étude de F. C. Gilt, ci-devant notaire public en cette ville.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de [illegible] suivant acte au rapport de [illegible] notaire public en cette ville, en date du 25 juin 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de la vente, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PIERRE THEOPHILE COMMAGERE vs. Jean Montagne.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI vingt-cinq février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No [illegible] dans le faubourg Tremé, quartier de l'Hôpital, suivant plan dressé par J. Bringier, ci-devant arpenteur, le 28 juillet 1838, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, [illegible] Chemin du Bayou, sur cent vingt pieds de profondeur.

CONDITIONS—Cette vente se fera sur la seconde saisie, ladite propriété sera préalablement adjugée pour le prix de l'estimation [illegible].

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

TIMOTHY CONNELL vs J. H. BROWN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé rue des Bons Enfants, dans l'îlet St-Claude et [illegible] Musique, contigu à la rue des Pêcheurs, mesurant vingt-quatre pieds de face [illegible].

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

PAUL LIECTAUD vs. LEON PIERNAS.

(Manuel Comeau et son mari individuellement et tuteur des enfants mineurs Cantou et Mathilde et Marie Lecompte, la mère).

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,886—En vertu d'un writ de saisie à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible] Rampart et Prieur et mesurant [illegible].

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'il en a faite [illegible] acte au rapport de A. J. Ker, notaire public en cette ville, en date du 20 juillet 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

L. MILLAUDON & als. vs. LUCRETIA A. PIERSON

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,950—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trois de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Treize de l'îlet No cinq borné par les rues de la Douane, Randon, Bienville et Lopez, suivant plan de F. N. Tourné, arpenteur, daté du 15 mars 1854, déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79. Le dit terrain mesure trente pieds de face sur quarante-cinq lignes de face à la rue Randon dont il forme l'angle, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant. Le dit terrain fait partie de la communauté qui a existé entre Laurent Millaudon et sa défunte épouse et a été acquis par lui de la manière suivante, savoir: Treize vingtièmes indivis de la Banque du Canal, S. Kohn & J. Slidell, suivant acte au rapport de O. H. Perry, notaire public en cette ville, en date du 11 mars 1851, et quatre vingtièmes indivis de Bernard Marigny, suivant acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 septembre 1851.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite du Laurent Millaudon et de la succession de la dame L. Millaudon, suivant acte au rapport de S. Mazuré, notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1864.

2o—TROIS TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad et désignés par les numéros trente, trente-un et trente-deux de l'îlet numéro quarante-un, lequel est borné par les susdites rues, suivant plan dressé par F. N. Tourné, arpenteur, daté du 15 mars 1854, déposé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79—Les dits terrains mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent deux pieds trois pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Le dit terrain No Quarante-un appartient à la communauté qui a existé entre le dit Laurent Millaudon et sa défunte épouse et a été acquis par lui de la manière suivante, savoir: Seize vingtièmes indivis de la Banque du Canal, S. Kohn & J. Slidell, suivant acte au rapport de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 11 de mars 1851 et Quatre vingtièmes indivis de Bernard Marigny suivant acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 2 septembre 1851.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite du dit Laurent Millaudon et de la succession de la dame L. Millaudon, suivant acte au rapport de S. Mazuré, notaire public en cette ville, en date du 22 avril 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

JAMES McFEELY vs. ADELE TRUDEAU & A. Z. TRUDEAU.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,868—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi dix-sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Hevia, St-Pierre et St-Jean, désignés par les numéros Trois et Quatre, suivant plan dressé par le sieur Theodore [illegible] notaire public en cette ville, en date du [illegible] avril 1853, au plan, par la dame Adèle Sauvé, veuve de René Trudeau, à Alexandre Park.

Lesdits terrains mesurent, chacun, vingt-un pieds quatre pouces et six 2/4 lignes de face à la rue Poydras sur les profondeurs suivantes: [illegible].

Lesdits terrains appartiennent à la défenderesse pour en avoir hérité en partie de la veuve René Trudeau et en partie au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de la dame Mathilde de L. Cambot, suivant acte au rapport de Louis T. Caire, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 14 juin 1843.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

John A. LETTER vs CASTLE GREEN.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,640—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt-sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gironde, Poydras, St-Paul et Perdido, et ayant trente-un pieds de face à la rue Gironde, sur quatre-vingt-quinze pieds et sept lignes de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de D. Finch, suivant acte au rapport de E. L. Lewis, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 mai 1862 et [illegible] décembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR VINCENT & Co.,
W. P. VINCENT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—
[illegible] cartons rubans noirs;
[illegible] pièces coutil fil;
[illegible] pièces ginga fil;
[illegible] douz. chemises de peau, pour messieurs;
[illegible] douz. bonnets anglais.
—Egalement—
400 lots de marchandises sèches, étrangères et américaines, choisies et de saison.

TOURNÉ ET NEUBERGER

FARINE, FARINE.
Par TOURNÉ & NEUBERGER.

SAMEDI, 27 courant, à 11 heures du matin, il sera vendu, en débarcadère des steamers de la ligne Cromwell, au pied de la rue Toulouse,
[illegible] barils farine sauvés du steamer "Minnetonka," et vendus pour compte de qui il appartiendra.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Belles Propriétés dans le 2e et 3e Districts.
PAR TOURNÉ & NEUBERGER.

MARDI, 30 du courant à midi, à la Bourse des Encanteurs et des Marchands, il sera vendu—

La belle propriété située rue Claiborne No 184, entre Dumaine et St Philippe, ayant six chambres, cabinet, vestibule, cuisine à étage avec six chambres, écurie et remise, un magnifique jardin avec arbres fruitiers de choix, &c. Le terrain mesure 30 pieds 5 pouces, 4 lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 et 18 mois en billets portant hypothèque et 8 p. 100 d'intérêt par an.

Acte de vente par-devant A. D. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Une jolie résidence située dans le 3e District dans l'îlet borné par les rues Rampart, Reinhart, St Claude et Columbus, ayant quatre chambres, deux cabinets, vestibule, balcon sur la façade et sur le côté, cuisine bâtie &c. Le lot mesure 30 pieds de face à la rue Rampart sur une profondeur de 103 pieds 9 pouces du côté de la rue St Claude. Le tout payable en un bail à 45 par mois jusqu'au 1er décembre prochain.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 1 et 2 ans en billets portant hypothèque et 8 p. 100 d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement, 8 p. 100 d'intérêt et les frais d'avocat, &c.

Acte de vente par-devant P. Coudrain, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Un lot de terre dans l'îlet borné par les rues St Claude Dumaine, St Philippe et Tremé, mesurant 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 124 pieds 6 pouces 6 lignes. Ensemble une maison en briques avec 4 chambres, 2 cabinets, [illegible] hangar, &c.

Conditions—Moitié comptant, la balance à 1 an en billets portant hypothèque et 8 p. 100 d'intérêt par an.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Balance d'un fonds de marchandises sèches, lingerie, &c., à l'encan, la propriétaire se retirant des affaires.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 2, Passage de la Bourse.

SAMEDI, 27 courant, à 10 heures, il sera vendu, sans réserve, au No 42 rue Royale, entre Douane et Bienville—

[illegible] pièces bonneterie assortie.
[illegible] pièces [illegible].

Une masse de [illegible]. Tous ces articles seront vendus au plus haut enchérisseur.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR C. E. GIRARDEY.

Vente pour cause de départ,
DE
Beaux meubles de salon et de chambre à coucher—sortis des ateliers de Siebrecht.
PAR C. E. GIRARDEY & Co.
Bureau Passage de la Bourse, No 17.

VENDREDI, 2 février 1866, il sera vendu à l'encan [illegible] [illegible].

PAR J. P. BOISSEAU.

Baron Brusatial, [illegible] Eau-de-vie, Whisky, Madère, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau No 452 de la rue Gravier.

JEUDI 25 janvier à 11 heures [illegible].

PAR O. VALLETON

PLACEMENT AVANTAGEUX.
MAGASIN A TROIS ETAGES AVEC FAÇADE EN CASSIE ET VÉRANDAH EN FER.
PAR O. VALLETON, Encanteur.
Bureau, Exchange et Conti.

SAMEDI, [illegible] février, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible].

Un lot de terre [illegible].

Acte de vente par-devant A. Ducatel, notaire public.

PAR JOHN C. BLOHM

GRANDE VENTE
Marchandises sèches de saison, bottes, souliers, habillements et chapeaux.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI 25 janvier à 10 heures du matin, [illegible].

150 lots d'habillements de saison.

PAR WALTON & DESLONDE.

UNE PETITE MAISON DANS LA RUE Bienville, entre les rues Tonti et Rocheblave.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Rue Carondelet, No 17.

SAMEDI, 3 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente par-devant [illegible], notaire public aux frais de l'acquéreur.

Cottage et chalet confortable dans le Deuxième District, dans la rue Miro, près la rue Dumaine.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No 17.

MARDI, 20 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—[illegible]

Un COTTAGE A ETAGE [illegible].

Conditions—La moitié comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, [illegible] jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par-devant Grima & Stark, notaires publics, aux frais de l'acquéreur.

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété formant l'encoignure des rues Champs-Elysées et Grands-Hommes.

Succession de H. P. Borge
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

IL sera vendu jeudi 25 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 21 décembre 1865, la propriété ci-après décrite appartenant à la succession de H. P. Borge, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs-Elysées, Grands-Hommes, Frapart et Marigny. Le dit lot de terre est désigné par le No Un sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt le [illegible] novembre 1866. D'après le dit plan le dit lot de terre mesure quarante pieds de face aux rues Champs-Elysées et Grands-Hommes [illegible].

TERMES—Un tiers comptant, la balance à six et douze mois de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an jusqu'à échéance et huit pour cent après échéance jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées jusqu'à paiement du dernier billet et la police transférée. L'acquéreur devra payer les frais d'avocat s'il y a lieu.

Acte de vente par-devant H. Maddox, notaire public aux frais de l'acquéreur.

PAR MC CERREN & CO.

VENTE IMPORTANTE
—de—
PROPRIÉTÉS DE BATTURE.

Quatorze îlets de terre dans le Premier et le Deuxième Districts.

VENTE A L'ENCAN, POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

PAR McCERREN & CO.,
Geo. W. McCERREN, Encanteur.
Bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles.

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 15 février, et les jours suivants, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de la ville de la Nlle-Orléans, conformément à l'autorisation donnée dans l'ordonnance No 6,4[illegible] et portant la date du 10 janvier 1866, les propriétés ci-dessous décrites, savoir:

TOUTE LA PARTIE DE LA BATTURE qui se trouve dans l'îlet compris entre les rues St-Louis et Conti, Peters et Clay; dans les deux îlets compris entre les rues Conti et Douane, Clay et Front; dans les deux îlets compris entre les rues Douane et Canal, Front et Wells; dans les sept îlets compris entre les rues Canal et St-Joseph, Front et Delta; dans les deux îlets compris entre les rues Notre-Dame et St-Joseph, Delta et Water.

Toutes les susdites propriétés seront vendues d'après le plan qui sera exposé au moment de la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, en obligations échues de la ville de la Nouvelle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis; le reste en billets égaux (divisés en coupons si on l'exige) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets porteront intérêt à raison de 6 pour cent l'an de la date à l'échéance, et au cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec le privilège, pour l'acquéreur, de payer tous leurs billets ou une partie de leurs billets au comptant.

Les actes de vente par-devant A. Hero, notaire de la ville, et toutes les dépenses, y compris le timbre de revenu, devant être payés par l'acquéreur.

### MAYER FRERES,

Crescent City Steam Tobacco Works.
(FABRIQUE DE TABAC)
Rue Lafayette, Nos 49 et 51.
Magasin, rue Tchoupitoulas, No 51. Nlle-Orléans, Lne.

### MAYER FRÈRES,

Rue Tchoupitoulas, No 51,
Entre les rues Poydras et Natchez,
Nlle-Orléans, Lne.

MARCHANDS DE
Tabac en feuilles et tabac à chiquer; fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de choix et constamment en magasin.

Ils sollicitent les ordres des commerçants et des marchands de comestibles en gros, auxquels il sera fait un escompte libéral.

### LAMBERT & COMMAGERE,

SUCCESSEURS DE
X. LAMBERT,

Importateurs et Marchands d'Eaux-de-vie françaises vins, liqueurs étrangères et américaines,
Rue des Magasins No 82, Nlle-Orléans

## VENTES A L'ENCAN.

PAR R. M. MONTGOMERY.

VENTE PEREMPTOIRE
DE
Marchandises sèches, habillements, lingerie, bottes, souliers et chapeaux, pour clore une consignation.

PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

Il sera vendu, vendredi, 26 janvier, à 10 heures et demie, dans la salle d'encan, rue du Camp, No 30—

Un fort stock de marchandises sèches, d'habillements de saison, lingerie.

—Et—

Un très fort stock de bottes, souliers et chapeaux.

Conditions—à la vente.

JUMENTS—JUMENTS.

2 juments anglaises de pure race, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi 27 janvier, à midi, et demi, aux écuries de P. Lüer, rue Gravier—

2 juments anglaises de pure race, avec poulain issu de Lexington.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

MULETS—MULETS.

20 mulets d'habitation à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 26 courant, à [illegible] dans la rue [illegible] 20 mulets [illegible].

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Grande vente, par catalogue,
de 200 tableaux à l'huile et de grand prix.

Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu au Théâtre de l'Opéra, [illegible] rue de Chartres, au No 94 de la rue St-Charles, MERCREDI SOIR, [illegible] 300 TABLEAUX A L'HUILE [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Fonds et installations d'une grocerie pour familles. Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Grande vente par catalogue, de beaux meubles en bois de rose et en acajou, rideaux, Damas et dentelles, [illegible] Bruxelles, Glaces, [illegible].

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu JEUDI, [illegible].

PAR GARDNER SMITH & CO.

SUCCESSION DE THOS. F. GUION,
No 25[illegible]

Grande vente par catalogue de tout le stock d'articles riches, à la salle du défunt, au No 20 de la rue de Chartres.

PAR GARDNER SMITH & CO.
GARDNER SMITH, encanteur.

IL sera vendu à l'encan jeudi 25 [illegible].

PAR S. GUINAULT.

Vente de l'établissement de charronnage et de forge de M. Chs. Gehlbach.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu le [illegible] janvier 1866, à 10 heures du matin, [illegible].

Propriété encoignure Moreau et Espagne.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu samedi, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—[illegible].

Deux lots de terre contigus, avec bâtisses, sur la rue Ste Antoine
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Jolie Propriété de Campagne
PAR S. GUINAULT, encanteur.

IL sera vendu SAMEDI 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants, [illegible] 9 LOTS DE TERRE [illegible] une MAISON [illegible].

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets portant 8 p. 100 d'intérêt de date et hypothèque.

Actes par-devant O. Drouet, notaire public.

Propriété sur la rue Ste-Anne, Nos 378, 380 et 382.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, samedi 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Ste Anne, entre Prieur et Johnson sur une profondeur de 100 pieds 5 pouces [illegible].

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an en un billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente devant A. Dreyfous, notaire public.

VENTE SANS RÉSERVE
PAR S. GUINAULT, Encanteur

IL sera vendu, samedi, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant encoignure aux rues Roman et Columbus, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur et faisant face à la rue Columbus.

Deux lots de terre contigus, désignés par les Nos 20 et 21 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Laharpe et Columbus. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant

Jolie résidence à deux pas de la rue de l'Esplanade.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoig. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 27 janvier 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Jean, dans l'îlet faisant face à la rue de l'Esplanade, sur 127 pieds 9 pouces de profondeur—Ensemble une maison avec trois chambres, salons, [illegible] cuisine, [illegible] Le tout en bon état. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an, avec 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque.

Acte de vente par-devant Abel Dreyfous.

Meubles, Quincaillerie, &c
PAR S. GUINAULT, Encanteur

VENDREDI, 26 janvier 1866, il sera vendu à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—

Un lot de meubles consistant en bois de lits, armoires, tables, [illegible]

Aussi—Un fort lot de quincaillerie assorti.

Conditions—Comptant.

Succession de FRANÇOIS MIGOT, No 25,964.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 17 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 6 janvier 1866, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Français, [illegible] et mesurant, mesure française, trente pieds de face à la rue Union sur 60 pieds de profondeur [illegible].

Conditions, comptant.

Acte de vente par-devant Abel Dreyfous, notaire public.

### HOTEL DE SOTO.

En face du wharf de la Compagnie de Steamers de l'Atlantique et du Mississippi, rue Front Levée.—Entrée au No 5 de la rue Bienville.

CE grand Hôtel ayant été complètement réparé et meublé à neuf, est ouvert pour les pensionnaires et les voyageurs, le 8 janvier 1866. Les personnes qui visitent la ville pour affaires, ne sauraient trouver un meilleur hôtel, l'établissement n'étant qu'à deux îlets de bureau de poste, de la Douane, &c. Les théâtres n'en sont que peu éloignés. Le patronage du public est respectueusement sollicité.

### GRIMA & STARK,

NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 5, au premier.
FÉLIX GRIMA
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER

Vente chez les importateurs, de vin rouge, vin blanc, Porto, genièvre, absinthe, sardines &c.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

VENDREDI 26 courant, il sera vendu à 11 heures du matin, au magasin des importateurs, Messieurs Couturie Frères, No 37, rue de la Vieille Levée, pour clore consignation—

[illegible] caisses vin rouge de diverses marques, telles que Batrau & Dusan, Chateau Sybrol, F. Martinet, Wm. Morton

100 barriques vin rouge Montferrand, F. Martinet, A. Cahuzac & J. J. Saubens & Co.

15 demi barriques Haut Sauternes,
[illegible] quarts vin de Porte, Denton, St. Martin, Espera
[illegible] pipes genièvre Steamt' et Brand,
[illegible] caisses absynthe Constant Lecquire
[illegible] divers vins et liqueurs, diverses marques, &c.

Les catalogues seront prêts à l'ouverture de la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Chapeaux, linge fait et marchandises sèches
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

JEUDI, 25 courant, il sera vendu à dix heures du matin, à notre salle d'encan Nos 41 et 43 rue de la [illegible].

200 douz. chapeaux de diverses sortes pour hommes et enfants.

Assortiment d'articles de pardessus et redingotes, draps et casimirs, pantalons, [illegible].

100 douz. cols de [illegible].

ET

Un assortiment de marchandises et lots de saison.

Conditions à la vente.

PAR HOFFMAN & MARKS

630 lots d'habillements de saison, lingerie et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, sans réserve, jeudi, 25 du courant à [illegible] heures du matin, dans leur salle d'encan, au [illegible]—

[illegible] lots de chemises et de lingerie, chemises [illegible], gants de peau pour messieurs, gamisoles pour messieurs, &c.

ET

[illegible] assortiment de chapeaux pour hommes et enfants.

Conditions—comptant.

PAR G. LEAUMONT.

SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches, étrangères et américaines, articles de fantaisie, &c.
PAR GABRIEL LEAUMONT
Salle d'encan No 69 rue de Chartres.

VENDREDI 26 courant à 10 heures du matin, il sera vendu—

Un lot d'articles de fantaisie, [illegible].

100 pièces [illegible].

—ET—

Diamants [illegible], robes, bas et chaussettes, [illegible] gants, [illegible] Cravates, bottines, [illegible].

Conditions à la vente.

PAR D. E. MORPHY.

FARINE. FARINE. FARINE.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi 25 janvier 1866, à onze heures du matin, sur la Levée au pied de la rue Gravier—[illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHAMPAGNE CHAMPAGNE
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, [illegible].

Conditions—comptant.

THE ESCAROTTES
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu samedi 27 janvier 1866, à 10 heures du matin, dans notre salle [illegible].

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Serpents de Pharaon.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu samedi, 27 janvier 1866, à dix heures du matin, [illegible] des grosses de serpent de Pharaon [illegible].

Conditions—[illegible] en billets du Trésor des Etats-Unis.

Succession de E. W. et W. W. Sewell.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu [illegible] 26 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, [illegible].

Succession d'Henry Rantford.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu par ordre de la Cour du Cinquième District de la [illegible].

NELLIGAN & VON ZINKEN.

Succession de James H. Sherwood
Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans—

Grand assortiment de meubles en acajou et en chêne, argenterie plaquée et argenterie, vaisselle, &c. &c.

PAR NELLIGAN & VON ZINKEN,
JAMES NELLIGAN, encanteur

IL sera vendu, jeudi, 25 courant, à 10 heures, au No [illegible].

BEAUX MEUBLES DE SALON, de salle à manger [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR RENE GUTIEREZ.

Fonds de grocerie à l'encan. Ensemble avec le bail et les installations.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau No 94 rue de Chartres.

VENDREDI, 2 février prochain, à 10 heures du matin, il sera vendu, au coin des rues Johnson et Quartier—

GROCERIES

Le fonds de la susdite grocerie, ayant un bon stock de principaux articles, [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Beaux meubles en acajou.
Vente sans réserve—jeudi à dix heures
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Salle d'encan No 94, rue de Chartres

JEUDI 25 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, sans réserve aucune, à son magasin d'encan, No 94 de la rue de Chartres. Un lit acajou, [illegible].

Conditions—comptant, en billets du Trésor.

PAR E. M. JACOBS.

Grande vente de bijoux, pour cause de maladie et de départ.
AU COMMERCE DE GROS et DE DETAIL.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu MARDI 30 janvier 1866, à 10 heures du matin, [illegible] rue St-Philippe, entre les rues Chartres et Vieille Levée—

Un grand assortiment de bijoux, comprenant montres, diamants, parures en or, &c.—[illegible].

La vente est sans réserve.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR J. B. CROZAT

Meubles, outils, établi, &c. &c.
PAR J. B. CROZAT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 25 janvier 1866, à onze heures du matin, à son magasin d'encan, encoignure Passage de la Bourse et Conti—

Outils, une carabine, fusil, établi.

Conditions comptant.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No 102 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine. Le concours toute personnes de venir lui connaître [illegible].

Mme LA BLANCHE vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans [illegible].

Elle donne des consultations en anglais et en français.

Prix modérés pour les dames et pour les messieurs.

La résidence est au No 102, entre les rues Bourbon et Dauphine, à deux îlets de la rue du Canal.

LE TALISMAN DE PERSE,

qui porte toujours bonheur à la personne qui l'a, lui rend le cœur léger. [illegible].

GEO. G. GARNER, marchand de comestibles en gros et marchand commissionnaire, rue de la Commune No 67 et rue du Canal No 41, s'étant associé les services de MM. GOODRICH et CHS. R. BAILEY, se devra marchands de comestibles en gros et marchands commissionnaires de cette ville, [illegible].

### Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris,
Rue St Charles, No 53.

Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.

J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages [illegible] sur les bijoux, argenterie, les bijoux et les effets en or et argent, [illegible].

Prêts, au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.

N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes qui déposeront des articles à son bureau de prêts pourront se les faire envoyer à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et aux autres principales villes de l'Union.

Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

### HOTEL DE L'EUROPE,

21, Est Houston Street, coin de Crosby,
Situé à un demi bloc de Broadway.

Mme H. CHOL et F. PRATS.

CUISINE FRANÇAISE.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Succession de Mme BO[illegible] A. M[illegible] DE LIMAUDAIS

Vente positive et sans réserve d'une [illegible] belle demeure bien finie, rue d'Orléans, entre les rues Dauphine et Bourgogne, pour opérer un partage.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, [illegible].

JEUDI, 1er février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

UN TERRAIN situé [illegible] les rues Orléans, Dauphine et Bourgogne. Ledit terrain a 30 pieds de face à la rue Orléans, sur environ 120 pieds de profondeur, avec les améliorations qui se trouvent dessus, consistant en une JOLIE MAISON bien construite, [illegible].

Le gaz est introduit dans la maison.

Cette propriété pourrait être louée de suite [illegible].

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 et 18 mois de crédit, en billets de l'acquéreur [illegible].

L'acte de vente par-devant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Maison en briques, à étage, [illegible] au Vieux Bassin [No 154] entre les rues Toulouse et St Pierre.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale.

SAMEDI 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

Un terrain situé dans l'îlet [illegible] rues Basin, St Pierre, [illegible] Ensemble avec un magasin au rez-de-chaussée et un étage, [illegible].

Conditions—Un tiers comptant [illegible].

L'acte de vente par-devant Ed. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Terrains de prix pour bâtir, à Algiers, faisant face à la rue Taylor et à l'Avenue Verret—Egalement, 400 actions du Polk County Copper Co., de l'état du Tennessee; 30 actions de la banque [illegible] et 1 action de la société "[illegible]" Succession DE GEO. W. PARKER, No 24,997.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No [illegible].

LUNDI, 12 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible] 3 janvier 1866, les propriétés ci-après appartenant à ladite succession:

Propriétés foncières.

Deux certains terrains situés dans la Paroisse [illegible] Algiers, sur la rive droite du fleuve Mississippi, [illegible].

Ces terrains sont désignés par les Nos [illegible].

ACTIONS

400 actions de $100 chacune du Polk County Copper Co., de l'Etat du Tennessee.

30 actions de la banque du [illegible].

1 action du capital de la société [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente par-devant A. [illegible], notaire public, aux frais des acquéreurs.

Terrain amélioré à l'angle des rues Bourbon et Hôpital, second district.

Succession de Joseph Camp—N[illegible].

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau rue Royale, No 1.

LUNDI, 5 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er janvier 1866, la propriété suivante appartenant à la dite succession:

UN TERRAIN, dans le second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Dauphine, St Philippe et Bourbon, [illegible].

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente par-devant Joseph Cuvillier, notaire public.

Quatre magnifiques maisons et magasins en briques et à trois étages formant les encoignures des rues Remparts, Toulouse et Basin, avec vérandah tout autour

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No [illegible].

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

[illegible] terrains avec les bâtisses [illegible].

Conditions—Un tiers comptant [illegible].

Les actes de vente par-devant Ed. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Six terrains de très grand prix pour bâtir situés dans l'îlet compris par les rues Clay, Conti, Peters et devant Nlle Levée, et Bienville.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

SIX TERRAINS de très grand prix [illegible] Clay, Conti, Peters et Bienville. [illegible].

Conditions—Un tiers comptant [illegible].

Les actes de vente par-devant Ed. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Magnifique maison de prix, briques et à trois étages, et magasins, entre les rues Royale et Iberville, formant partie du restaurant bien connu sous le nom de "Restaurant St-Jo."

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

[illegible] terrain 19 pieds 9 pouces de face à la rue St Louis, sur 116 pieds de profondeur, [illegible].

Egalement—30 actions de la Banque de la Louisiane, réduites à 84 actions.

Conditions—L'acquéreur assumera [illegible].

L'acte de vente par-devant E. G. Gotschalk, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Machine à vapeur, &c. &c.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, No 42 rue Royale.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à 10 heures du matin, il sera vendu au "Florida Lumber Yard" au coin des rues Robertson et Toulouse—

UNE MACHINE A VAPEUR [illegible] excellent état et convenant parfaitement [illegible].

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Grande maison confortable dans les faubourgs, Nos 258, 183 et 205, [illegible] Villeré et Robertson—divisée en [illegible] de logis.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

Un terrain situé dans l'îlet [illegible] rues Bienville, Villeré, Douane et Robertson. Le dit terrain a 42 pieds de face [illegible].

Conditions—[illegible].

L'acte de vente par-devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Magnifique maison en briques, au No 273 de la rue Bourgogne, entre les rues Hôpital et Quartier, 2me District

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 27 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]—

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé entre les rues Bourgogne, St Remparts et Quartier. [illegible].

Le gaz est introduit dans la maison.

Conditions—[illegible].

L'acte de vente par-devant J. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

### Cobb, Dolhonde & Co,

Marchands Commissionnaires et expéditeurs, No 7, North Second Street, entre Chesnut et Market, St Louis.

### Martin Dolhonde & Cobb,

Facteurs de Coton et de Tabac, Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, No 31, rue [illegible], Nlle-Orléans, (Lne)

ILS sollicitent des ordres d'achat ou la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Céréales, Produits de l'Ouest, Grains de toute sorte, Foin, Fourniture de bureau, Toile et Corde d'emballage, &c, &c.

En d'en changement permanent.